



RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES BOURSES INTERNES ESME BACHELORS

1 - Contexte

L'ESME a créé un dispositif de « **bourses internes ESME Bachelors** » afin de favoriser la diversité sociale des élèves en formation Bachelors.

L'École fera savoir auprès des élèves et futurs élèves de ce programme qu'ils ont la possibilité de recevoir une bourse interne pour leur permettre de couvrir une part significative de leurs frais de scolarité.

L'École rend publique son action en faveur de la diversité sociale des élèves en Bachelor à travers l'un de ses objectifs RSE d'entreprise à mission.

2 - Champ d'application

Les bourses attribuées par l'école sont **destinées aux élèves de première et deuxième année du cursus, voire en troisième année** si les étudiants concernés ne trouvaient pas d'entreprise pour leur alternance.

Un candidat qui n'est pas encore élève de l'École peut déposer une demande de « bourse ESME Bachelors ».

Les bourses sont attribuables sans discrimination de nationalité, de sexe, ou d'âge.

Les bourses sont attribuables pour une année scolaire. Elles constituent une aide complémentaire à celle de la famille. À ce titre, elles ne peuvent se substituer aux obligations définies par les articles 203 et 371-2 du code civil.

3 - Critères d'attribution

La sélection des boursiers se fait sur des critères de revenus (critère social) et de mérite (potentiel). Une simulation est possible sur le site des CROUS (<https://simulateur.lescrous.fr/>). Le candidat doit être bachelier, il doit fournir un état de ses revenus ou de ceux de sa famille, un état de la situation familiale, le carnet scolaire de ses trois dernières années, et une lettre de motivation.



4 - Processus d'attribution

Les dossiers sont présentés, par l'École, au Comité pour l'attribution des bourses, composé de la direction générale de l'ESME, du directeur de Esme Tech, d'un enseignant ou enseignant chercheur de la formation, du Président de l'Association des diplômés de l'ESME et/ou du Président de la Fondation qui ont une expérience des processus d'attribution de bourses.

La première sélection s'effectue sur les critères de revenus ; les dossiers retenus sont alors sélectionnés et classés suivant des critères de potentiel (déterminés et présentés par l'École). La lettre de motivation est utilisée pour départager les dossiers d'égale valeur. Le Comité peut demander aux candidats de se présenter pour défendre leur dossier.

5 - Montant des bourses

Le montant des bourses représente une part significative des frais de scolarité, correspondant à 20 % des frais de scolarité pour environ 20 % des étudiants inscrits en Bachelors.

Une bourse d'excellence par promo, BA1, BA2 et BA3, sans distinction de spécialités, correspondant à 75 % de la scolarité pour un élève qui justifierait d'un excellent niveau scolaire et d'une situation financière difficile pourra être délivrée chaque année.

6 - Exclusion du bénéfice de la bourse

Si le candidat fournit des informations mensongères dans son dossier, il est exclu du bénéfice attendu, doit rembourser les sommes déjà versées et est exclu pour toute sa scolarité de la possibilité de bénéficier d'une bourse. Cette disposition du présent règlement est indépendante des sanctions que pourrait prendre l'École vis-à-vis de l'élève pour manquement au règlement et à la déontologie de l'École.

7 – Protection des données personnelles

La Fondation Ingénieurs ESME Sudria est en conformité avec le Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Son Délégué à la Protection des Données peut être contacté par e-mail à dpo@aiesme.org.

Toutes les données demandées dans le présent formulaire le sont aux seules finalités de pouvoir instruire la demande et de déterminer le montant de la bourse pouvant être accordé, comme détaillé dans le présent document.



Conformément au RGPD chaque candidat peut demander :

- l'accès à l'ensemble des données conservées par l'école,
- la modification de ses données,
- la suppression de son dossier (en fonction de l'avancement du dossier, selon les délais de conservation obligatoires pour l'école),
- la portabilité de ses données vers une autre entité équivalente (si applicable).

Le dépôt d'un dossier implique un consentement de l'utilisation des données personnelles aux fins suivantes :

- traitement administratif : toutes les données sont conservées en France et accessibles aux seuls membres de la Direction de l'école,
- présentation à une commission d'évaluation et attribution : toutes les données sont utiles pour évaluer le dossier (**cf. 3 - Critères d'attribution**),
- envoi d'une réponse : les coordonnées sont utilisées pour envoyer la réponse,
- attribution de la bourse : les données bancaires seront utilisées.

Le dossier sera conservé jusqu'à la sortie de l'école du candidat (avec ou sans obtention du diplôme). Ceci permet un suivi historique du candidat, en raison des possibilités de se présenter plusieurs fois.

À l'issue de cette période, il sera totalement supprimé. Il sera néanmoins proposé à chaque boursier de s'inscrire à un club des anciens boursiers. Les données nécessaires et le consentement seront collectés sur la base des besoins du club (identité, coordonnées...) et sans conservation d'éléments du dossier de candidature. Cette action est en cours de lancement et fera l'objet d'un traitement spécifique qui sera décrit.



CONSTITUTION DU DOSSIER

À retourner à

ESME, Département ESME Tech,

34 rue Molière 94200 Ivry-Sur-Seine

le **15/10/2022** au plus tard

(cachet de la poste faisant foi, **ne pas envoyer en recommandé**)

Documents à fournir impérativement (sans agrafe en copie recto uniquement)

1 – Déclaration des revenus du candidat et de son conjoint :

Fournir une copie de l'**avis d'imposition 2021** sur les revenus de l'année 2020

Fournir une copie de l'**avis d'imposition 2022** sur les revenus de l'année 2021

du candidat et de son conjoint (conjointe ou séparée, si leur foyer fiscal est différent de celui des parents).

Retourner les « **déclarations de revenus du candidat** » 2019, 2020 et 2021 (même si vierges).

2 - En cas de détachement familial :

Fournir une déclaration sur l'honneur et renseigner uniquement les « déclarations de revenus du candidat » 2021 et 2022.

3 - Déclarations de revenus des parents :

Fournir une copie de l'**avis d'imposition 2021** sur les revenus de l'année 2020

Fournir une copie de l'**avis d'imposition 2022** sur les revenus de l'année 2021

du père et de la mère (déclaration conjointe ou séparée).

Retourner les « **déclarations de revenus de la famille du candidat** » 2020, 2021, 2022 (même si vierges).



4 - Indiquer sur les « déclarations de revenus du candidat », le montant des bourses obtenues (CROUS ou autres...) :

Fournir une copie des justificatifs (y compris CROUS pour l'année scolaire en cours ou à engager).

5 - Indiquer sur les déclarations de revenus le montant et les bénéficiaires des prêts bancaires en cours pour financer les études :

Fournir une copie des justificatifs.

6 - Dossier scolaire :

Fournir une **copie des bulletins scolaires** des trois dernières années

Fournir une **copie de l'attestation de l'obtention du Baccalauréat**

7 - Lettre de motivation :

Fournir une lettre de motivation rédigée par le candidat comportant **ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques usuelles.**

8- LA COPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE au dossier.

Attention : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CANDIDAT

M ou Mlle (à entourer) Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Rue

.....

CP

Ville

Pays

Quelle année intégrez-vous à l'ESME (à entourer) : BA1 – BA2 – BA3

Apprentissage : oui / non

Téléphone :

Téléphone mobile :

Adresse électronique usuelle :



DÉCLARATION DE REVENUS 2022 DU CANDIDAT

	REVENUS DU CANDIDAT et/ou CONJOINT
SALAIRE	
ALLOCATIONS	
INDEMNITÉS	
AUTRES	
BOURSES	
PRÊT ÉTUDIANT	
TOTAL	

NOMBRE D'ENFANTS AU FOYER :

SITUATION FAMILIALE : Marié(e) Célibataire Divorcé(e)
Autre (préciser)



DÉCLARATION DE REVENUS 2021 DU CANDIDAT

	REVENUS DU CANDIDAT et/ou CONJOINT
SALAIRE	
ALLOCATIONS	
INDEMNITÉS	
AUTRES	
BOURSES	
PRÊT ÉTUDIANT	
TOTAL	

NOMBRE D'ENFANTS AU FOYER :

SITUATION FAMILIALE : Marié(e) Célibataire Divorcé(e)
Autre (préciser)



DÉCLARATION DE REVENUS 2022 DU CANDIDAT

	REVENUS DU CANDIDAT et/ou CONJOINT
SALAIRE	
ALLOCATIONS	
INDEMNITÉS	
AUTRES	
BOURSES	
PRÊT ÉTUDIANT	
TOTAL	

NOMBRE D'ENFANTS AU FOYER :

SITUATION FAMILIALE : Marié(e) Célibataire Divorcé(e)
Autre (préciser)



DÉCLARATION DE REVENUS 2020 DE LA FAMILLE DU CANDIDAT

	REVENUS DU PÈRE	REVENUS DE LA MÈRE
SALAIRE		
RETRAITE		
ALLOCATIONS		
INDEMNITÉS		
AUTRES		
TOTAL		

NOMBRE D'ENFANTS AU FOYER :

SITUATION FAMILIALE : Mariés Célibataires Divorcés
Autre (préciser)



DÉCLARATION DE REVENUS 2022 DE LA FAMILLE DU CANDIDAT

	REVENUS DU PÈRE	REVENUS DE LA MÈRE
SALAIRE		
RETRAITE		
ALLOCATIONS		
INDEMNITÉS		
AUTRES		
TOTAL		

NOMBRE D'ENFANTS AU FOYER :

SITUATION FAMILIALE : Mariés Célibataires Divorcés
Autre (préciser)



DÉCLARATION DE REVENUS 2020 DE LA FAMILLE DU CANDIDAT

	REVENUS DU PÈRE	REVENUS DE LA MÈRE
SALAIRE		
RETRAITE		
ALLOCATIONS		
INDEMNITÉS		
AUTRES		
TOTAL		

NOMBRE D'ENFANTS AU FOYER :

SITUATION FAMILIALE : Mariés Célibataires Divorcés
Autre (préciser)